

AFFAIRE N° 20

OBJET : AMENAGEMENT DES HAUTS PROGRAMME 1984 : VOIRIE

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre du programme d'aménagement des hauts 1984 en voirie, la Municipalité a décidé de réaliser les opérations suivantes :

- Travaux d'aménagement
 - * chemin de la Cayenne à la Montagne 15ème
 - * chemin du Cimetière à la Montagne 15ème
- Travaux de construction de bandes de roulement
 - * chemin de la Colline au Brûlé
 - * chemin du Bras Cateau à Bois de Nèfles

Ces travaux sont évalués à 1 800 000 F et seront financés de la façon suivante :

- subvention FIDOM 70 %.....	1 260 000 F
- emprunt CRCAMR.....	540 000 F
	<u>1 800 000 F</u>

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme et son mode de financement
- de m'autoriser à :
 - * solliciter la subvention et l'emprunt correspondants
 - * lancer les appels d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :
 - Travaux Publics : favorable
 - Finances : favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

*Reçu à la Préfecture
 le 08/03/1984*